



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 DECEMBRE 2017

Mairie de Groissiat

Présents : Messieurs Jean-Luc Marron, Michel Piovati, Michel Bevand, Hervé Amiot, Xavier Faivre, Christian Gros, Gilbert Samerel, Mesdames Patricia Deguerry, Pascale Amorim, Odile Certain, Monique Roy.

Excusées : Monsieur Manuel Ollier, Mesdames Nathalie Duthel, Frédérique Machurat, Stéphanie Volle.

Secrétaire de séance : Madame Odile Certain.

Date de convocation : 14 décembre 2017.

Avant l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, le Cabinet Infratech a fait une présentation du projet proposé pour l'aménagement de la Place Saint Cyr. Une réunion publique sera organisée en début d'année 2018, afin de présenter ce dernier à l'ensemble de la population.

• **Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 20 novembre 2017.**

• **Compte rendu des décisions du Maire : n° 8/2017** – relative à la signature d'une convention de prestation de service pour le matériel de protection incendie avec la société SAUR, Direction Régionale Rhône Alpes Auvergne, 1425 bd Lepic BP 10302 73103 Aix Les Bains Cedex, afin de conserver les équipements de lutte contre l'incendie en bon état de fonctionnement et d'assurer l'entretien et la vérification des poteaux d'incendie communaux.

Comptes rendus des commissions

Commissions des travaux:

Aménagement Place Saint-Cyr :

Après examen de l'estimation APD de décembre 2017, la commission est favorable :

-A la réalisation de la tranche optionnelle 1 : Réalisation du parking derrière la fruitière sur l'ancienne propriété Bassompierre pour optimiser les places de stationnement.

-A la réalisation de la tranche optionnelle 2 : Reprise de la couche de roulement à l'entrée Nord sur 80 mètres qui est fortement dégradée.

En ce qui concerne la passerelle, la commission souhaite la finition originelle en galvanisé.

Questions diverses :

La commission propose, à la demande de riverains, la sécurisation du parking Nord situé à l'entrée du village, Rue de l'Ancienne Mairie, par la pose de barrières en bordure du secteur pentu de ce site.

Commission des Affaires Scolaires, Associatives et Culturelles :

Retour sur les festivités de fin d'année : le repas des aînés s'est bien déroulé, il y avait environ 80 personnes présentes. Une trentaine de paniers gourmands ont été distribués aux personnes de plus de 75 ans ne pouvant se déplacer pour y assister. L'Arbre de Noël du 17 décembre a également eu des retours positifs, le spectacle a été apprécié.

Flash Info : il sera distribué la semaine entre Noël et Nouvel an.

Commission Environnement et Forêt :

-Compte rendu de la réunion Agence Territoriale de l'ONF Ain-Rhône-Loire, agents ONF et élus municipaux du 21 Novembre 2017 à PORT : Evolution des sapinières de l'AIN - Constat : trop de feuillus par rapport aux résineux.

- demande du marché : petits et moyens résineux.
- tempête de mars 2017: 25 000 m³ mis sur le marché.
- les forêts de nombreuses communes sont en phase de recapitalisation (Groissiat)

-Infos sur la pyrale du buis

- pour l'instant pas de moyen de lutte à grande échelle. Nombreuses études en cours. Evolution à suivre.

-Commercialisation des bois reprise du dialogue entre scieurs et ONF pour s'entendre sur les modes de vente, les estimations des volumes et la traçabilité des bois.

Extrait des délibérations adoptées à l'unanimité

Rectification d'une erreur matérielle : Décision budgétaire modificative n°2 budget principal 2017

Vu la délibération du 16 octobre 2017 portant Décision budgétaire modificative n°2 budget principal 2017,

Considérant que cette délibération contient une erreur matérielle dans l'indication d'un compte de charges,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de rectifier comme suit la décision budgétaire modificative prise le 16 octobre 2017 :

Dépenses de Fonctionnement

61521 Entretien de terrains	+ 3 000.00 €
615221 Entretien de bâtiments publics	+ 18 000.00 €
615231 Entretien de voiries	- 15 000.00 €
615232 au lieu 61532 Entretien autres réseaux	+ 15 000.00 €
61551 Entretien matériel roulant	+ 2 000.00 €
6574 subventions	+ 950.00 €
739223 FPIC	+ 7 769.00 €

023 Virement à l'investissement - 9 097.87 €
Soit un total de + 20 621.13 €

Recettes de Fonctionnement

73223 FPIC + 7 769.00 €
7381 Taxe additionnelle droits de mutation + 7 577.00 €
6419 Remboursement rémunération personnel + 5 275.13 €
Soit un total de + 20 621.13 €

Dépenses d'Investissement

2313 - 77 Travaux mairie - salle polyvalente + 40 000.00 €
2315 - 14 Travaux divers - 49 097.87 €
Soit un total de - 9 097.87 €

Recettes d'Investissement

021 Virement du fonctionnement - 9 097.87 €
Soit un total de - 9 097.87 €

Demande de subvention pour le « Plan de désherbage » - objectif zéro pesticide dans nos villes et villages

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2017, la Loi de transition énergétique pour la croissance verte interdit l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques pour l'ensemble des structures publiques.

Considérant que la commune a adhéré à la Charte d'entretien des espaces verts - objectif « zéro pesticide dans nos villes et villages », Considérant la nécessité de la mise en place d'un plan de désherbage pour s'inscrire dans cette démarche et de la nécessité d'investir dans un nouvel équipement afin d'en atteindre les objectifs.

Considérant que le coût estimé de ce matériel est de 7 088,28 € HT

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

De solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 80 % du montant estimé.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

De dire que la recette correspondante sera inscrite sur les crédits du budget 2018

Approbation de la demande de subvention du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL) pour l'aménagement de la Place Saint Cyr.

Monsieur le Maire rappelle que pour l'aménagement de la Place Saint Cyr une demande de subvention au titre de la DeTR a été formulée auprès de la Préfecture. Monsieur le Maire propose de déposer également, une demande de subvention auprès du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL) qui ne serait pas cumulable avec la subvention au titre de la DeTR. Cette subvention pourrait atteindre 25 % du coût global de ce projet. Considérant que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 424 223, 10 € H.T. au regard de l'avant-projet définitif (APD) proposé par le cabinet Infratech. Considérant qu'il convient d'ajouter le coût de remplacement des éclairages publics selon chiffreage du SIEA soit : 40 000 € H.T. Considérant que le coût total des travaux hors honoraires s'élève désormais à : 464 223,10 € H.T.

Le plan de financement définitif de l'opération serait le suivant :

Fonds propres : 155 234,10 €
Emprunts : 100 000,00 €
Subventions : 100 000,00 € du FSIL ou DeTR
9 989,00 € de la région Auvergne Rhône Alpes.
30 000,00 € du Département de l'Ain au titre des amendes de police.
60 000,00 € de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Haut-Bugey.
9 000 € SIEA

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : démarrage avril 2018 avec une fin prévue pour juillet 2018.

Au vu de ces éléments, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre du FSIL.

De lui confier tous pouvoirs pour accomplir toutes les démarches et signer toutes les pièces afférentes à la réalisation de ce projet et qui ne seraient pas déjà l'objet d'une délégation au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Décision budgétaire modificative n°3 budget principal 2017

Décision budgétaire modificative n°2 budget EAU 2017

Décision budgétaire modificative n°1 budget ASSAINISSEMENT 2017

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver les décisions budgétaires modificatives suivantes :

Budget principal

Dépenses de Fonctionnement

739211 Attribution de compensation + 3 320.00 €
Soit un total de + 3 320.00 €

Recettes de Fonctionnement

73211 Attribution de compensation + 3 320.00 €
Soit un total de + 3 320.00 €

Budget eau

Dépenses de Fonctionnement

673 Titres annulés sur exercices antérieurs + 1 100.00 €
61521 Bâtiments - 1 100.00 €
Soit un total de 0.00 €

Budget assainissement

Dépenses de Fonctionnement

673 Titres annulés sur exercices antérieurs	+	250.00 €
611 Sous traitance générale	-	250.00 €
617 Etudes	-	26 150.10 €
617-042 Etudes	+	26 150.10 €

Soit un total de 0.00 €.

Recettes d'Investissement

2031 Etudes	-	26 150.10 €
2031-040 Etudes	+	26 150.10 €

Soit un total de 0.00 €

Informations communales et communautaires

Communes :

. Rappel de la cérémonie de présentation des Vœux 2018 qui aura lieu le 6 janvier à 11h30, salle polyvalente de Château Covet.

Communautaires :

Compte rendu du Conseil communautaire du 13 décembre 2017 : le sujet principal de cette réunion était le transfert de compétences eau et assainissement à la CCHB. La discussion a porté sur le tarif 2018 de l'eau ainsi que son vote.

Questions diverses

Prochaines commissions :

- Travaux : à définir.
- ASAC : mercredi 31 janvier à 18h30.
- Finances : mardi 30 décembre à 18h30
- Environnement forêt : à définir.

. Prochain conseil municipal : lundi 19 février 2018 à 18h30.

La secrétaire de séance

Odile CERTAIN

